



dégât des eaux dans mon appartement inhabitable

Par **beilino**, le **29/11/2021** à **19:35**

Bonjour

Je suis propriétaire d'un appartement à grasse qui est loué à mon petit fils avec un bail réglementaire.

le 8 septembre 2021 une fuite est survenue depuis l'appartement au dessus du mien en passant par la gaine technique de la partie commune

De mon coté les déclarations ont été faites par courrier et e-mail à:

- * mon assurance

- * au syndic de l'immeuble

De son coté mon locataire a fait sa déclaration par courrier et e-mail à;

- * son assurance

- * au propriétaire du dessus

- * la locataire du dessus qui a signée tardivement une déclaration de sinistre car elle disait que c'était à son propriétaire de s'en occuper.

Par la suite des Experts ont été nommés par chaque assurance dans l'ordre pour;

- * le premier Expert de l'assurance de mon locataire venu le 21/09/2021

- * le deuxième Expert de l'assurance du propriétaire du dessus venu le 04/10/2021

- * le troisième Expert de l'assurance du syndic venu le 12/10/2021

- * le quatrième Expert de mon assurance propriétaire non occupant venu le 19/11/2021

Dans leurs rapports tous les Experts ont demandé la démolition de toutes le cloisons et mobiliers scellés.

L'expert de mon locataire a désigné le syndic comme responsable et de procéder à la mise en

place d'appareils chauffant pour enlever l'humidité.

Les appareils chauffants ont bien été mis en place par le syndic et arrêtés le 12 novembre 2021.

Depuis cette date et malgré mes courriers au syndic plus rien ne bouge et pas de réponse à mes courriers.

Depuis le 8 septembre 2021 mon locataire n'est plus chez lui et ne me paye plus le loyer de novembre et décembre 2021 et je ne sais pas quand les travaux vont commencer car il est SDF.

Mon locataire a fait venir un Plombier à ses frais pour la recherche de fuite sur 3 niveaux.

D'après tous les Experts il y a trois mois de travaux minimum.

Dans ce contexte pourtant simple je voudrai savoir qui fait quoi dans l'urgence

n